

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL  
(M57)**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le jeudi 4 décembre 2025 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 16 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20251216-20251216\_CC\_D45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2025  
Publication : 24/12/2025



**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Patrice POTIONNIER, Ghyslaine POYET, Pierre-Yves PUGNIERE, Robert REGEFFE, Monique REY, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, René SUCHET, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Jacki VIALON

**Absents remplacés** : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTIONNIER, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Nicole GIRODON par Jacki VIALON, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

**Pouvoirs** : Abderrahim BENTAYEB à Catherine DOUBLET, Roland BOST à René AVRIL, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Georges THOMAS, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Martine CHARLES à Eric LARDON, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard COTTIER à Jean-Paul FORESTIER, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Flora GAUTIER à René FRANÇON,

Cindy GIARDINA à Christophe BAZILE, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Nathalie LE GALL à Gilbert LORENZI, Cécile MARRIETTE à Jean-Yves BONNEFOY, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Michel ROBIN à Olivier JOLY, Pascal ROCHE à Elodie THEVENET, Frédérique SERET à Julien DEGOUT, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Gilles THOMAS à André BARTHELEMY, Yannick TOURAND à Thierry HAREUX, Stéphane VILLARD à Marcelle DJOUHARA

**Absents** : Christophe DESTRAS, Christelle MASSON, Martine MATRAT, Frédéric MILLET, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET

**Secrétaire de séance** : Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	98
Nombre de membres suppléés :	7
Nombre de pouvoirs :	24
Nombre de membres absents :	6
Nombre de votants :	122

Vu les articles L5211-1 et suivants et L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-007 du 09 janvier 2025 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Considérant que Loire Forez agglomération a adopté par délibération du 12 décembre 2023 la nomenclature M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique aux budgets suivants : budget principal, budget annexe Ordures ménagères, budget annexe ateliers partagés et budget annexe des zones économiques,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En 2026, l'architecture budgétaire est reconduite à l'identique.

Il est rappelé que le projet de budget primitif 2026 soumis à l'approbation du conseil communautaire de décembre 2025 tient compte uniquement des propositions nouvelles pour l'année 2026 sans reports ni reprise des résultats.

L'intégration des résultats et des reports sera effectuée en 2026, postérieurement au vote du budget primitif, après l'approbation du compte administratif 2025 et des décisions d'affectation du résultat de clôture de l'année 2025.

Pour le budget principal, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget principal,
- adopter le projet de budget primitif 2026 du budget principal comme suit :

Budget général :

<b>Section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	63 713 000 €	63 713 000 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	40 603 000 €	40 603 000 €
<b>Total général</b>	<b>104 316 000 €</b>	<b>104 316 000 €</b>

Après en avoir délibéré par 119 voix pour et 3 abstentions, le conseil communautaire :

- autorise le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section du budget principal,
- approuve le projet de BP 2026 du budget principal comme suit :

Budget général :

<b>Section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	63 713 000 €	63 713 000 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	40 603 000 €	40 603 000 €
<b>Total général</b>	<b>104 316 000 €</b>	<b>104 316 000 €</b>

Fait et délibéré, à Montbrison, le 16 décembre 2025  
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,